

Règlement du Marché Aux Puces :

1. Le marché aux puces et artisanal est ouvert à tous, à condition que le bon de réservation et le versement de la location soient effectués à l'amicale des Sapeurs Pompiers avant le 1 juin 2017
2. Aucun stand de boisson et de restauration quelconque ne sera accepté sans demande préalable et accord de l'association organisatrice. La restauration sera assurée par les organisateurs.
3. Le prix de l'emplacement est de 2€ le mètre pour les particuliers et de 3€ le mètres pour les professionnels. L'emplacement minimum doit être de 5 mètres.
4. Aucune réponse ne sera envoyée en confirmation.
5. **Les véhicules pourront être garés derrière le stand à condition que l'emplacement soit supérieur au véhicule, l'organisateur pourra refuser à l'exposant l'installation du stand sans aucun remboursement.**
6. La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite et l'introduction de substances nocives ou explosives, démonstration de tout appareil sont interdites dans le périmètre du marché.
7. L'achat-revente d'objet est strictement interdites par la loi.
8. Toute manifestation bruyante est interdite.
9. L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Gresswiller décline toutes responsabilités en cas de vols pouvant subvenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
10. **Les places non payées ne seront pas réservés, il ne sera fait aucun remboursement en cas de non occupations.**
11. Les emplacements non occupés après 8 heures 00 seront redistribués.
12. Le numéro de la place sera donné à l'arrivée de l'exposant par les organisateurs.
13. Les places attribuées ne sont pas discutables.
14. **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE**
15. **UNE CAUTION DE 5€ SERA VERSEE POUR CHAQUE EMPLACEMENT, ELLE SERA RESTUTER A LA FIN DU MARCHE APRES VERIFICATION DE LA PROPRETE DE L'EMPLACEMENT**
16. **MISE EN PLACE DES STANDS A PARTIR DE 6 HEURES.**

En cas de non respect de ce règlement, l'amicale des Sapeurs Pompiers sera seule juge pour prendre toutes dispositions qui s'imposent.

✂.....
Seul les talons retournés remplis, signés et accompagnés du paiement seront pris en compte avant le 28 Mai 2017
à :

M. Mickael HECKENMEYER – 69 rue du Général de GAULLE – 67190 DINSHEIM

Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
N° Tél. :

Particuliers	Professionnels
N° Carte d'identité :	Registre du commerce :
Ou N° Passeport :	N° d'inscription :
Délivré par :	Délivré par :
Nature du stand :	Nature du stand :
Je réserve un emplacement de mètre à 2€ le mètre + 5 € de caution	Je réserve un emplacement de mètre à 3€ le mètre + 5 € de caution

Ci joint un chèque de € libellé à l'ordre de : Amicale des Sapeurs Pompiers de Gresswiller
Signature :